



Suivi triennal des recommandations du CGLPL (2019)

Centre hospitalier de la Haute-Marne : hôpital André Breton à Saint-Dizier et centre médical Maine de Biran à Chaumont (Haute-Marne)

Visite du 8 au 12 février 2016 (1^{ère} visite)

1. BONNES PRATIQUES

La création de l'équipe des auxiliaires de soins, capable d'intervenir en tout temps en soutien du personnel soignant, est une bonne pratique à souligner.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

L'équipe d'auxiliaires de soins est toujours fonctionnelle.

L'établissement offre une réelle écoute aux représentants des usagers, qui sont effectivement force de proposition au sein de la commission des usagers.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La commission des usagers reste force de proposition au sein du CH Haute Marne (CHHM). Le bilan d'activité annuel fait acte de leurs différentes propositions. Les usagers participent à la création de documents à l'attention des patients (ex : droits devoirs recours).

L'existence d'un guide de la bientraitance est une initiative à saluer ; il convient cependant de s'assurer qu'il irrigue réellement les pratiques professionnelles.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Afin de permettre un travail de terrain plus rapproché avec les équipes soignantes, un groupe intitulé « culture de la bientraitance et du prendre soin » a été créé. Il a pour missions, dans un premier temps, d'organiser des formations de sensibilisation à la

bienveillance pour promouvoir la culture sur l'établissement puis, dans un second temps, d'organiser des analyses de pratiques avec des agents référents de terrain.

Pour y parvenir, une formation « éthique et bienveillance en situation d'accompagnement » a été organisée avec un organisme extérieur (GRIEPS) depuis 2018 (21 personnes ont été formées).

A noter qu'en 2017, une formation intitulée « bienveillance en question : quelle place en institution ? » avec l'organisme AFAR avait déjà été mise en place (13 personnes ont été formées).

Avant les repas, la dispensation des médicaments est assurée dans les meilleures conditions au centre médical Maine de Biran : l'utilisation de la salle « atelier cuisine » qui jouxte la salle à manger permet à un infirmier de recevoir individuellement et confidentiellement chaque patient et de lui remettre ses médicaments.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

L'administration des médicaments continue d'être effectuée selon les bonnes pratiques dans les unités de soins de l'établissement.

Le linge personnel peut être lavé par le centre hospitalier de la Haute-Marne. Le livret d'accueil en précise les modalités.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La bonne pratique est toujours d'actualité au sein de l'établissement.

Pour les patients adultes, l'accès au téléphone est facilité et sous contrôle médical. Pour les patients mineurs, l'accès au téléphone est possible et contrôlé. L'absence de téléphone dans les unités « Brassens » et « MODADO » est compensée partiellement par un accès facilité aux téléphones utilisés par le personnel soignant.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La bonne pratique est toujours d'actualité au sein de l'établissement, y compris pour les patients mineurs. L'unité MODADO dispose de téléphones portables de base ne permettant pas de faire de photographies ni d'enregistrements. Les cartes SIM des enfants sont insérées dans ces téléphones.

La prise en charge des patients détenus se fait à l'identique de celle des autres patients en fonction de leur état clinique. Cette bonne pratique est suffisamment rare pour être signalée.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Un logigramme relatif au parcours du patient en SPDRE pénitentiaire a été spécifiquement réalisé en mars 2019.

Les portes des salles d'eau du second étage du pôle de Langres du centre médical de Maine de Biran sont équipées de verrous utilisables depuis l'intérieur. Cette disposition matérielle mérite d'être étendue à l'ensemble des salles d'eau du centre médical.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Les patients peuvent fermer la porte de leur salle de bains sur l'ensemble des salles de bains de Maine de Biran.

Au centre médical de Chaumont, l'activité du personnel soignant est organisée pour que chaque pôle puisse faire accompagner en ville un patient qui aurait besoin de faire des courses. Cette disposition participe à l'autonomisation des patients.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La bonne pratique est toujours d'actualité au sein de l'établissement : sorties prévues les lundis et les vendredis après-midis et sur prescription médicale.

Le volume et la qualité des activités thérapeutiques prescrites aux patients hospitalisés au centre médical de Chaumont, tant au sein du centre médical qu'à l'extérieur, sont à citer en exemple ; elles visent à socialiser les patients et participent au respect de leur dignité.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Les activités sont toujours maintenues.

2. RECOMMANDATIONS

Les personnes en hospitalisation complète sont dirigées vers les sites de Saint-Dizier et de Chaumont. Celles en soins sans consentement sur décision du représentant de l'Etat sont hospitalisées systématiquement à Saint-Dizier. Seul Saint-Dizier dispose d'une unité ouverte pour accueillir des patients en hospitalisation complète. Des dispositions doivent être prises pour favoriser les liens familiaux, notamment pour les patients de Langres et de Chaumont.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Concernant les hospitalisations en soins sans consentement sur décision du représentant de l'Etat, une réflexion est en cours afin de pouvoir accueillir les patients sur le site de Maine de Biran à Chaumont.

Cela implique toutefois des modifications architecturales pour lesquelles une réflexion est en cours avec le corps médical et les équipes soignantes.

Ce projet prévoit de différencier les patients sous contrainte des patients en soins libres avec un accueil dans des unités séparées. De ce fait, le site de Chaumont disposerait également d'une unité ouverte.

A l'exception de la Fabrique du Pré située à Saint-Dizier, toutes les unités d'hospitalisation complète sont fermées. Les patients en soins libres doivent pouvoir bénéficier d'hospitalisation complète dans des unités ouvertes.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La réflexion conduite pour le site de Maine de Biran à Chaumont (cf. réponse précédente recommandation) l'est également pour les unités de Saint-Dizier.

La commission départementale des soins psychiatrique (CDSP) ne peut manifestement remplir son rôle de contrôle compte-tenu de la difficulté de recruter des médecins psychiatres. Elle doit être remise en ordre de fonctionnement.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La CDSP se réunit à nouveau depuis 2017. Un arrêté de composition en date du 17 janvier 2017 a été publié. Il prévoit la participation d'un médecin psychiatre du CHHM.

La CDSP s'est réunie régulièrement jusqu'au 10 juillet 2018 ; celle-ci a été suspendue suite au départ d'un agent de l'ARS.

Le 16 mai 2019 une réunion a été organisée par le CHHM sur les soins psychiatriques sans consentement avec l'ensemble des autorités de contrôle dont la responsable du service régional des soins psychiatriques de l'ARS à qui a été demandé le rétablissement de la CDSP. L'ARS s'est engagée à le faire pour le dernier trimestre 2019, une visite est prévue le 4 octobre 2019.

Les autorités, qui ont l'obligation de s'assurer que les conditions d'hospitalisation des malades sont conformes au respect de leurs droits fondamentaux, doivent mettre en œuvre leur obligation de visite.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La dernière visite du substitut du procureur s'est déroulée le 17 décembre 2018.

Les familles doivent être associées aux soins, notamment dans la préparation à la sortie, et tout particulièrement pour les mineurs.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Pour les adultes, le projet de soin personnalisé est réalisé avec le patient et au besoin sa famille. Pour les mineurs, les parents sont associés au projet de soin. Ils sont reçus au cours de l'hospitalisation par le médecin et /ou la psychologue, par l'équipe paramédicale. Le projet de sortie est travaillé avec l'enfant et ses proches.

Il est souhaitable que la commission des usagers porte également sa réflexion sur les règlements de fonctionnement des unités, les droits des patients et la place des familles.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Des représentants des usagers ont été invités au groupe de travail « Droits des patients » qui aborde prioritairement la question des libertés d’aller et venir au CHHM (depuis 2018).

La rédaction des documents institutionnels concernant les droits des patients s’est faite avec la participation des représentants des usagers.

Il est prévu d’organiser une permanence des représentants des usagers sur le site du CHHM courant 2020.

L’établissement doit mettre en place un comité d’éthique.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La commission d’éthique est mise en place depuis septembre 2017 et se réunit régulièrement depuis.

Il convient de vérifier que le demandeur à l’admission d’un mineur est effectivement son représentant légal. En cas de placement préalable de l’enfant, il convient de vérifier la nature de ce placement et son incidence éventuelle sur l’exercice de l’autorité parentale.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Les admissions des mineurs (en hospitalisation de jour ou en hospitalisation complète) sont programmées.

Les secrétaires font parvenir aux parents ou au représentant légal désigné le formulaire QUA F 0217 « consentement et information : patient mineur, parents et / ou tuteur ». Les soignants s’enquêtent de la ou des personnes ayant l’autorité parentale ; si besoin, ils demandent l’extrait du jugement.

Le circuit de notification des décisions prises par le préfet doit être amélioré afin d’assurer un contrôle desdites notifications au sein de l’hôpital.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Le circuit a été retravaillé et s’organise désormais comme suit : l’ARS transmet la notification au CHHM ; le bureau des admissions transmet à l’unité concernée ; l’unité fait signer le patient puis retransmet la notification signée au bureau des admissions qui l’envoie à l’ARS qui elle-même l’adresse au préfet. Le bureau des admissions s’assure que la notification est bien signée par le patient.

Dans le cadre des plans de formation, l’accent doit être mis sur les droits des patients, insuffisamment connus à ce jour du personnel (aides-soignants, infirmiers et cadres). Un document retranscrivant l’ensemble des droits du patient, tels que mentionnés à l’article L3211-3 du code de la santé publique, doit impérativement être établi et remis à chaque nouveau patient lors de son admission.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

En 2017, l'établissement a inscrit dans son plan de formation une formation spécifique « droits des patients ». Cette formation est portée dans une logique politique pluriannuelle selon un cahier des charges plus précis répondant à la réglementation en vigueur.

Le livret d'accueil doit être complété par l'ajout des droits des patients hospitalisés sans consentement et des coordonnées des différentes autorités compétentes en matière de recours.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Le livret d'accueil a été réajusté dans la continuité de la visite du CGLPL conformément aux recommandations.

Le règlement intérieur général est à compléter pour prendre en compte les lois récentes sur la santé. Une réflexion doit être lancée sur l'uniformisation des règlements propres à chaque unité ; il conviendra que les modalités de modification et d'approbation de ces derniers règlements soient de même nature que le règlement intérieur général.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Le règlement intérieur a été mis à jour en octobre 2016 et été soumis et approuvé dans les différentes instances. Pour ce qui est des règlements de fonctionnement des unités, un travail d'harmonisation a été initié fin 2016 ; ceux-ci ont été signés du directeur et sont affichés dans les unités. Une mise à jour a été demandée en 2019 en vue de la visite de certification de mai 2019.

Les informations relatives à la loi du 5 juillet 2011 sont mal connues des soignants et ne peuvent donc pas être correctement communiquées aux patients. Une formation des soignants et la mise en place de protocoles sont indispensables.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Une formation aux droits des patients est mise en place depuis 2017. Les protocoles relatifs aux modalités d'admission ont été mis à jour en février 2018. Un poster intitulé « les soins sans consentement : les essentiels » est affiché dans toutes les unités accueillant des patients sous contrainte.

Le recueil d'éventuelles observations des patients est effectué de façon insuffisante, faute de compréhension de l'objectif par les soignants. Une formation des soignants et la mise en place de protocoles apparaissent indispensables.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Un rappel a été fait aux équipes soignantes sur la nécessité de recueillir la parole des usagers notamment par l'intermédiaire des questionnaires de satisfaction.

Certaines unités ont mis en place une organisation spécifique pour améliorer le taux de retour des questionnaires de satisfaction.

Une formation du personnel assurant l'accueil des visiteurs et des standardistes à la garantie du respect de la vie privée et à la confidentialité absolue des informations concernant tout patient est à mettre en place.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Une information sur la confidentialité et la discrétion professionnelle est transmise aux personnels de l'accueil standard au moment de leur recrutement. Ces notions sont par ailleurs spécifiées dans le règlement intérieur.

Il convient de mettre en place un système permettant aux patients et à leur famille de faire valoir, anonymement ou non, leurs réclamations auprès de la direction, des représentants des usagers ou de toute association compétente.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

L'instruction QUA I 0109 « gestion des plaintes et des réclamations » en vigueur dans l'établissement décrit le traitement des plaintes et des réclamations.

Le rôle et la composition de la commission des usagers sont affichés dans chaque unité.

La liste nominative ainsi que les coordonnées des membres de la commission des usagers sont insérées dans le livret d'accueil.

Le fonctionnement du collège des professionnels de santé doit être clarifié afin de garantir le droit du patient à un examen contradictoire de sa situation.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Il existe un collège des psychologues au sein de l'établissement. De même, il existe un collège médical qui se réunit avant chaque réunion de la CME. Ce principe est précisé dans le règlement intérieur de la CME.

Dans chaque service, il existe un staff / semaine pour discuter de manière collégiale les situations des patients.

Si les soignants s'efforcent d'expliquer pédagogiquement à chaque patient le sens de l'audience, il ne leur appartient pas de donner un avis d'opportunité sur sa présence à cette audience. Seul le médecin est habilité à délivrer un certificat de contre-indication à la présence en audience.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

En cas d'impossibilité du patient de se rendre à l'audience, seul le médecin psychiatre rédige un certificat ou un mail à l'attention du juge pour expliciter cette impossibilité.

Outre la nécessité d'afficher la liste des avocats, il convient que le patient ait un accès plus complet aux droits découlant de sa convocation à l'audience du juge des libertés et de la détention (JLD).

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Le livret d'accueil et le dépliant « droits devoirs recours en psychiatrie » indique la possibilité aux patients d'avoir recours à un avocat et de faire une requête auprès du juge des libertés et de la détention.

Davantage de concertation entre les mandataires permettrait une harmonisation des modalités de suivi des mesures de protection.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Dans le domaine médico-social, une réunion annuelle est programmée pour présenter le projet d'accompagnement personnalisé au tuteur. Dans le domaine sanitaire, en cas de difficulté sur une situation, le cadre de santé ou l'assistante de service social se met en relation avec le tuteur.

Les objets de valeur utilisés couramment par les patients (téléphones portables, clés, petites sommes de monnaie, etc.) sont conservés dans les unités selon des modalités certes efficaces mais qui ne sont pas explicites. Ni le règlement intérieur, ni le livret d'accueil, ni la note interne ne décrivent la réalité. Les usages en vigueur préservent les droits et la dignité des patients, mais avec une garantie insuffisante sur la protection de leurs biens et engagent anormalement la responsabilité du personnel soignant.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Une instruction concernant le dépôt des objets de valeur et leur retrait est en cours de rédaction. Un formulaire expliquant les modalités de dépôt est en phase de test sur le service de soins de suite et de réadaptation. Certaines chambres du service de soins de suite et de réadaptation disposent d'un coffre. Globalement, les chambres disposent d'armoire fermant à clé dans laquelle le patient peut conserver ses objets personnels. Il a également la possibilité de déposer ses liquidités dans le coffre de l'établissement.

Il conviendrait d'engager une réflexion sur la gestion de la sexualité des patients, notamment pour ceux dont l'hospitalisation est de longue durée.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Il existe un distributeur de préservatifs sur l'établissement. Il n'y a cependant pas de réflexion engagée institutionnellement sur la gestion de la sexualité du patient à ce jour. Toutefois,

lorsque cela est nécessaire ou exprimée, cette question est prise en compte dans le projet de soins personnalisé du patient.

La mise en place d'une procédure ou d'un protocole visant à informer les patients de la proximité d'une élection en vue de leur permettre de voter ou d'établir une procuration doit être mise en place.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La procédure sera réalisée pour les prochaines échéances électorales.

Lors de la procédure d'admission, il serait nécessaire de demander aux patients, ou aux titulaires de l'autorité parentale pour les patients mineurs, s'ils souhaitent demander la visite de l'aumônerie.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La recommandation n'a pas été mise en place à ce jour.

La liste des représentants des cultes au sein de l'aumônerie mérite d'être élargie aux principaux cultes représentés dans le département.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Le formulaire précisant les coordonnées des représentants des différents cultes est disponible dans la base documentaire et comprend les principaux cultes représentés dans le département.

Le stockage du linge sale à l'unité « MODADO » doit être effectué ailleurs que dans les sanitaires du personnel.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La recommandation n'a pas été mise en place à ce jour.

Seule l'unité « MODADO » dispose d'un accès contrôlé à internet pour les patients. Cette disposition mérite d'être étendue aux autres unités.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Le projet d'extension aux autres unités est en cours dans le cadre du schéma directeur du système d'information.

Si les contrôleurs ont pu constater la volonté des soignants de faciliter l'accès des patients aux lieux collectifs et aux ateliers thérapeutiques situés à l'extérieur des unités, ils ont également mesuré que cette volonté est contrecarrée par la nécessité d'accompagner tous les patients en soins sans consentement, alors même que cet accompagnement systématique ne repose sur aucune directive écrite. Il appartient au centre hospitalier de clarifier les mesures d'accompagnement des patients.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Les modalités d'accompagnement sont en cours de redéfinition et seront formalisées d'ici la fin de l'année.

Sur le site de l'hôpital André Breton, l'accès des patients à la cafétéria n'est pas possible pendant les week-ends et les jours fériés, alors que les visites sont nombreuses et les activités thérapeutiques réduites ou inexistantes. Une réflexion doit être conduite sur ce point, en relation avec celle sur l'accompagnement systématique des patients sans motivation thérapeutique.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

L'ouverture de la cafétéria est étendue au samedi depuis septembre 2018. Certains patients / résidents peuvent s'y rendre seuls, sans accompagnement.

Il est nécessaire de prévoir un temps de consultation suffisant du médecin généraliste ou somaticien pour permettre un passage quotidien dans toutes les unités et de mettre en place un programme de prévention et d'éducation. Les personnes placées sous contention doivent être vues par un médecin généraliste ou somaticien tous les jours.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Au vu de la raréfaction médicale sur le territoire, il est difficile de maintenir un passage quotidien dans toutes les unités.

Toutefois, les admissions en psychiatrie sont vues dans les délais de rigueur par un médecin généraliste. L'accès au médecin généraliste est également organisé pour tout problème somatique survenant au cours de l'hospitalisation.

Sur le site de Maine de Biran à Chaumont, un médecin généraliste est présent à mi-temps.

L'établissement mène une politique active afin de recruter et renforcer les ressources médicales de médecins généralistes intervenant dans l'établissement.

Une mise en cohérence de l'organisation de la prescription et de la délivrance des médicaments doit être recherchée entre les différents sites d'hospitalisation du centre hospitalier.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

L'ensemble de la prescription médicamenteuse est informatisé en hospitalisation complète et en hospitalisation de jour et disponible 24h/24. La conciliation médicamenteuse est en place aux soins de suite et de réadaptation.

Il convient de réaménager les chambres d'isolement ne disposant ni de fenêtre, ni de sonnette d'appel, ni de toilettes. Il convient de changer les lits métalliques au profit de lits en mousse, comme c'est le cas à Maine de Biran, et de prévoir une pendule.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Les lits ont été changés dans 2 chambres d'isolement (matelas mousse). Le projet de réfection des chambres d'isolement des Iris est acté ; les travaux sont prévus avec l'ouverture de fenêtre à la place de velux. Des pendules ont été installées dans les chambres d'isolement.

Un registre d'utilisation des chambres d'isolement et de la contention doit être mis en place conformément aux dispositions de l'art. L 3222-5-1 du code de la santé publique. Il est en outre nécessaire de prévoir, pour l'ensemble des unités, une méthode commune de décompte des mises en isolement qui ne s'effectuent pas dans les chambres d'isolement dédiées.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La prescription médicale d'isolement et ou de contention a été dématérialisée en février 2018. Les espaces d'isolement sont précisés (espace dédié ; espace non dédié). Le registre, mis en place initialement en format papier, est désormais dématérialisé.

Si le protocole établi entre la maison d'arrêt et le centre hospitalier prévoit que le patient détenu peut recevoir des visiteurs dans des conditions précises comme prévu par l'article 35 de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009, ce protocole ne prévoit pas leur possibilité de téléphoner, de correspondre par courrier et de dialoguer avec un avocat comme cela est pourtant prévu par les articles 25, 39 et 40 de cette même loi. Ces droits doivent être ajoutés.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Le projet de refonte du protocole est en cours, en lien avec le travail sur le logigramme du parcours patient en SPDRE pénitentiaire.

Il doit être mis fin à l'utilisation des prescriptions de contention « si besoin » par les aides-soignants la nuit dans l'unité les Lilas.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Pour assurer une continuité de présence infirmière la nuit, une organisation a été mise en place avec le troisième infirmier des Iris qui peut être contacté par l'aide-soignante du Verger / Lilas autant que de besoin.

A ce jour, il n'y a plus d'admission sur l'unité des Lilas.

Le manque d'espace au sein de l'unité pédopsychiatrique « MODADO » suscite des tensions (l'étude des événements indésirables montre qu'un quart des dégradations concerne MODADO ; les violences y sont nombreuses) et nuisent à la disponibilité des équipes et à la qualité de la prise en charge. Il conviendrait de fournir à cette unité, qui accueille des adolescents, l'espace nécessaire à leur prise en charge.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Concernant le manque d'espace au sein de l'unité MODADO, l'agrandissement de la structure a été évoqué mais dans le bâtiment existant, cela semble difficilement réalisable.

Toutefois, afin de limiter les tensions entre les adolescents et pallier les contraintes architecturales, les professionnels privilégient autant que faire se peut des activités hors de la structure (sport, équithérapie, SPA...).

Le suivi médical des mineurs admis à l'unité « MODADO » est essentiellement assuré par un interne. Une réflexion sur la qualité d'un tel suivi mérite d'être initiée au sein du centre hospitalier.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Le suivi médical est effectué par un médecin généraliste et par un médecin psychiatre.

Il conviendrait de stabiliser l'équipe soignante de l'unité « MODADO » et de parfaire sa formation, voire de diversifier les compétences pour répondre à la diversité des profils des patients ; il serait également opportun d'établir des fiches de poste. Il convient que l'équipe bénéficie d'une présence médicale continue, de nature à garantir l'existence d'un projet de soins adapté et son respect par l'équipe soignante.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

L'équipe paramédicale est stabilisée depuis 2 ans. Les fiches de postes sont établies. Une réunion médecin / équipe est organisée tous les lundis après-midi. La psychologue et le médecin sont présents sur les temps de transmissions. Le médecin reste joignable toute la journée.

Les contrôleurs s'interrogent sur la capacité de l'équipe de l'unité « MODADO » à faire face à des patients aux profils très variés, dont certains relèvent de structures spécialisées (autistes). Les contrôleurs s'interrogent également sur les conséquences, à terme, d'un séjour en psychiatrie pour une jeune fille avant tout désignée par sa « radicalisation ».

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

A ce jour, il n'y a eu qu'une seule situation de ce type. Il s'agissait d'une patiente admise en SPDRE.

Au centre médical Maine de Biran à Chaumont, il serait nécessaire que chaque patient puisse disposer dans sa chambre d'une table individuelle. Les salles d'eau pourraient être équipées de patères et, au moins pour celles utilisées par deux patients, les douches devraient être isolées du reste de la salle d'eau.

SITUATION EN 2019 – MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Les chambres à 2 lits ne sont pas suffisamment spacieuses pour installer 2 tables individuelles. Toutefois, l'unité dispose d'une salle de vie et de 2 salles de télévision à disposition des patients. Les repas sont pris en salle de vie.

Le deuxième étage vient d'être rénové et les salles d'eau disposent de patères.

La rénovation du premier étage est en cours et prévoit également la pose de patères dans les salles d'eau.

Les douches ne peuvent pas être isolées du reste de la salle d'eau car celle-ci est prévue pour des patients à mobilité réduite. A noter qu'une salle de bain (avec douche et baignoire) est également disponible dans l'unité.